

Mémoire vivante

Publication de l'Institut CGT d'histoire sociale du Finistère

Novembre 2025

N° 26

Adresse : IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST — Courriel : ihscgt29000@gmail.com

Depuis 80 ans La Sécu, notre bien à défendre sans modération



Instituée en octobre 1945 pour mettre en oeuvre un programme complet de protection sociale élaboré dans le cadre du Conseil National de la Résistance, la Sécurité sociale est toujours un socle fondamental pour les moyens d'existence des salariés et des retraités. Un socle que le patronat et ses appuis politiques s'ingénient à saper depuis 80 ans.

Pages 2 à 5

Hommages

Page 6

1936-1938, le barrage de Brennilis

Paysans expropriés, ouvriers exploités

Page 7

Exposition

Les tribulations des « Penn Sardin »

Page 8

L'héritage du CNR et d'Ambroise Croizat

Le 31 juillet 1945, l'ordre du jour de « l'Assemblée Consultative Provisoire de la République française » appelle la « discussion de la demande d'avis sur un projet d'organisation de la Sécurité sociale », présenté par la Commission Travail et Affaires Sociales présidée par Ambroise Croizat (ancien Secrétaire Général de la fédération CGT de la Métallurgie et député communiste du Front Populaire).

Rappel des épisodes précédents

Le 10 juillet 1940, les députés et les sénateurs, réunis dans la salle de l'opéra du grand casino de Vichy, votent à une écrasante majorité les pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain « à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français » mettant fin ainsi à la troisième République.¹

Le gouvernement de Vichy, qui prend le nom d' « Etat Français », va s'avérer être profondément réactionnaire, violemment antisémite, tout aussi violemment anticomuniste et antisyndical (suppression du droit de grève, interdiction des syndicats et des partis politiques).

1943 : l'Assemblée consultative à Alger

Le 11 septembre 1943, les mouvements résistants, les partis politiques, les



Tout au long des années 1970 la CGT mobilise pour défendre les acquis essentiels de la Sécurité sociale. (Photo archives IHS CGT 29)

confédérations syndicales et diverses personnalités engagées dans la guerre aux côtés des Alliés, créent une Assemblée Consultative Provisoire qui va tenir ses séances à Alger puis à Paris à compter du 7 novembre 1944.

Cette assemblée est composée de « délégués » non élus censés représenter le peuple français dans sa diversité - députés de 1936 n'ayant pas voté les pleins pouvoirs à Pétain, représentants de la CGT et de la CFTC, des mouvements de résistance et des déportés à leur retour des camps - à l'exception des « traîtres » ayant collaboré avec l'occupant allemand.²

En juillet et août 1944, Paris et une large partie de la France sont libérés et

le gouvernement de Vichy s'effondre puis disparaît.³

Le 9 août 1944, le Gouvernement provisoire de la République Française rétablit la légalité républicaine et déclare nuls tous les actes du gouvernement de Vichy.

On pourra se reporter utilement au numéro 7 de « Mémoire Vivante », publié en décembre 2015, qui documente la mise en place des Caisses de Sécurité sociale dans le Finistère, en avril 1946.

Une naissance difficile

Le 15 mars 1944, le Conseil National de la Résistance⁴ adopte à l'unanimité un programme - « les Jours Heureux » - à appliquer « dès la Libération du territoire ». Parmi les mesures sociales prévues par ce programme figure « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

En octobre 1944, Alexandre Parodi (Ministre du Travail du Gouvernement Provisoire) confie à Ambroise Croizat et à Pierre Laroque (Conseiller d'Etat) le soin d'élaborer un projet conforme au souhait du Conseil National de la Résistance.

L'idée générale du projet est de remplacer le système des Assurances sociales d'avant-guerre (confus, complexe et incomplet) d'assistance et d'assurance patronale ou confessionnelle, par une caisse unique gérée par les assurés eux-mêmes.

Le 5 juillet 1945, Parodi saisit l'Assemblée Consultative Provisoire d'une demande d'avis sur ce projet. Les débats s'ouvrent le 31 juillet 1945 par le rapport de Georges Buisson (secrétaire de la CGT). Il est longuement critiqué par les délégués des partis de droite qui se succèdent à la tribune pour soutenir le projet présenté ... à la condition expresse de ne pas toucher au système d'assurance existant.

Gaston Tessier, Secrétaire Général de la CFTC et membre du comité directeur du MRP⁵, présente tout aussi longuement un contre-projet tout



Affiche dessinée
par Jean-Pierre Chabrol,
éditée par la CGT en 1950.
Le mot d'ordre est toujours
d'actualité.

aussi défavorable à la caisse unique. Après l'avoir retiré afin « d'épargner le temps de l'Assemblée », Gaston Tessier et ses amis le présentent à nouveau sous forme d'amendements. Au terme de ce long débat, la discussion étant close, le président met au voix (Tessier, les délégués des syndicats chrétiens et les délégués MRP décident de ne pas participer au vote). L'avis de la commission est adopté par 194 voix pour, une voix contre et 84 abstentions.

4 octobre 1945, l'institution de la Sécu

L'avis va poursuivre son chemin et, le 4 octobre 1945, le Gouvernement

Provisoire de la République ordonne :

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance ».⁶

Ambroise Croizat ministre du Travail

Ambroise Croizat est nommé ministre du Travail et de la Sécurité sociale le 21 novembre 1945. Dès lors, Croizat et Laroque vont pouvoir bâtir concrètement la Sécurité sociale. Fin août 1946, avec le concours de la CGT, 123 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'Allocations familiales sont déjà actives. Cette mission se poursuivra jusqu'au 4 mai 1947 qui voit la révocation des ministres communistes par Paul Ramadier (Président du Conseil des ministres).

Un harcèlement continu par le patronat et ses alliés

Le 22 décembre 1945, Charles Viatte (Secrétaire général du Syndicat CFTC de l'Enseignement et député MRP) prend la suite de Gaston Tessier et réclame le rejet du nouveau plan de Sécurité sociale et le retour aux anciennes assurances.

N'obtenant pas satisfaction, Viatte va manœuvrer durant l'année 1946 afin, notamment, de faire reculer la date de mise en application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, de donner aux assurances privées le monopole de la réparation des accidents du travail (activité très bénéficiaire), de détacher les Allocations familiales de la Sécurité sociale au motif que « *la maternité n'est pas une maladie* », etc.

Dénigrement et désinformation

D'autres opposants se manifestent : les médecins libéraux conspuent la « *médecine de caisse socialisée sous les ordres de la CGT* », la presse de droite s'inquiète : « *allons nous abourdir encore les charges démesurées d'un patronat épuisé et abandonner des milliards à la seule gestion des communistes* »⁷.

Les cadres, les commerçants et artisans refusent d'être mêlés aux ouvriers et aux employés, les assurances et les mutuelles redoutent de perdre leurs pactoles.

Il va s'en suivre une campagne de dénigrement et de désinformation qui, en s'adaptant à l'air du temps, perdure sans relâche depuis 80 ans.



La Sécurité sociale, arbre de vie. (Archives CGT)

Des charges indues

Les gouvernements y trouvent appui pour justifier les « réformes » successives qui, toutes, visent à : réduire les recettes de la Sécurité

sociale, augmenter ses dépenses en lui imposant des charges indues, démanteler le système de caisse unique, augmenter le « reste à charge » des assurés, limiter et réduire les prérogatives des administrateurs.

Litanie des principales « réformes » évidemment présentées comme indispensables pour « boucher le trou de la sécu » et sauver notre modèle social :

- 1967 (*Premier ministre : Georges Pompidou*). Les ordonnances Jeanneney imposent la division du régime général en trois branches (santé, famille, vieillesse) et la création de « l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) », avec pouvoir de direction. Le patronat dispose de 50 % des voix dans les caisses primaires, contre 25 % auparavant.
- 1976 (*Raymond Barre*). Premiers déremboursements de médicaments ; augmentation du ticket modérateur pour certains actes.
- 1983 (*Pierre Mauroy*). Instauration du forfait hospitalier.
- 1985 (*Laurent Fabius*). Nouveau Code de la mutualité officialisant l'ouverture de la couverture santé à la concurrence.
- 1994 (*Edouard Balladur*). Autonomie financière de la branche accidents du travail.
- 1996 (*Alain Juppé*). Déremboursements de médicaments ; création de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et, surtout, le budget de la Sécurité sociale est désormais établi par le Parlement qui votera chaque année une « loi de financement » et un « Objectif national des dépenses de l'assurance maladie ».
- 2007 (*François Fillon*). Instauration d'une franchise médicale à la charge des assurés.
- 2009 (*François Fillon*). Création des agences régionales de santé (ARS).



Forte délégation bretonne interprofessionnelle, à Paris, le 22 mars 1987. Les menaces du patronat contre la Sécu n'ont jamais cessé.
(Photo archives IHS CGT 29)

- 2016 (*Manuel Valls*). Les complémentaires santé deviennent obligatoires dans toutes les entreprises, le choix de l'assureur revenant à l'employeur.

- 2018 (*Edouard Philippe*). Suppression des cotisations salariales chômage et assurance maladie.

- 2025 (*François Bayrou*). Allègement des cotisations patronales chômage et maladie en prévision de leur suppression totale.

La CGT et ses organisations n'ont jamais manqué, avec tous ceux qui le voulaient, de lutter contre ces attaques incessantes et d'organiser manifestations, pétitions... afin d'obtenir leur retrait.

Contrairement à ses détracteurs, la Sécurité sociale telle qu'elle a été imaginée par Croizat, Buisson, Laroque et tous les autres acteurs de ce formidable conquis social n'est pas un modèle usé, inadapté au monde économique d'aujourd'hui. Elle est un fait de civilisation qui mérite d'être défendu bec et ongles.

Notes

1 - *Cette constitution ne sera jamais promulguée.*

2 - *A noter la désignation de 16 femmes qui, bien que non élues, sont les premières parlementaires de l'histoire.*

3 - *Une « Commission gouvernementale » fera semblant d'exister au château de Sigmaringen, en Allemagne, jusqu'au 23 avril 1945.*

4 - *Fédéré autour de Jean Moulin, envoyé de de Gaulle en France, le CNR regroupe les représentants des mouvements de résistance et des partis politiques (y compris de droite) ainsi que ceux des syndicats reconstitués dans la clandestinité (la CGT est représentée par Louis Saillant et la CFTC par Gaston Tessier).*

5 - *Le Mouvement Républicain Populaire (MRP) fondé en 1944 est un parti démocrate-chrétien de centre droit.*

6 - *Ces dispositions n'ont pas été modifiées et sont toujours applicables en 2025.*

7 - *Journal « L'Aube », avril 1946.*



Stéphane Créach

Stéphane Créach nous a quittés brutalement au début du mois d'août 2025, à l'âge de 57 ans, après plusieurs mois de combat contre la maladie.

Débutée en tant que charpentier tôlier à l'Arsenal de Brest, la carrière professionnelle de Stéphane prend rapidement une tournure syndicale au sein du chantier de construction du porte-avions ; il s'investit au point de se voir proposer d'intégrer la permanence CGT.

Il succède ensuite à Yves Kerneis et devient le plus jeune secrétaire général du syndicat en 1995, à 27 ans, poste qu'il occupera jusqu'en novembre 2003. De ces années d'implication au sein du syndicat, ressortent immanquablement les combats menés pour la défense de la construction neuve à Brest.

A la privatisation de DCN, Stéphane est nommé délégué syndical central.

Stéphane est sollicité par le Comité Régional CGT Bretagne, en 2013, pour intégrer le CESER. Donner un prolongement à une expérience syndicale professionnelle bien remplie, par une dimension interprofessionnelle et territoriale au CESER, pour la CGT Bretagne, n'était qu'une continuité logique après avoir été membre du bureau de l'UD 29 entre 1995 et 2001. Au CESER Bretagne, Stéphane a su imprimer sa marque de fabrique sur tous les sujets qu'il a traités, que ce soit sur l'eau, l'alimentation, l'économie de la région, les transports collectifs...

Au nombre des engagements de Stéphane figurait son adhésion à l'IHS de Bretagne et à l'IHS du Finistère.



Claude Ven

Président de l'IHS CGT de la métallurgie depuis 2011, membre de la direction de l'IHS CGT national, Claude Ven est un Breton, un « métallo » de Brest. Il entre à l'entreprise Meunier avec un CAP de dessinateur et un bac « automatisme ». Syndiqué, il est vite désigné délégué syndical puis élu au CE. Injustement licencié suite à un dur conflit dans la métallurgie à Brest en 1988, il obtient réparation devant la justice.

Il est élu membre de la Commission de Contrôle Financier de la fédération en 1990, puis membre du Comité Exécutif Fédéral en 1993, restant à la direction fédérale jusqu'en 2008 comme permanent, membre du bureau, puis secrétaire fédéral, enfin responsable de la politique financière.

Il a eu d'importantes fonctions au niveau national en matière de formation professionnelle, entre autres la présidence de l'OPCAIM, organisme collecteur de la métallurgie. Ses qualités ont été appréciées dans les dures négociations avec le patronat. Convaincu que l'histoire est utile aux militants d'aujourd'hui, membre de l'Amicale de Châteaubriant, il admirait Jean-Pierre Timbaud, les résistants « métallos », Ambroise Croizat.

Ses obsèques ont eu lieu le 15 avril 2025, au Père Lachaise, à Paris.



Guy Rivière

Guy est né en 1950, au Tampon, à La Réunion. Aîné d'une fratrie de 13 enfants, menuisier, il milite dès ses 17 ans au Front de la Jeunesse Autonomiste Réunionnaise puis au Parti Communiste Réunionnais. Ces engagements forgeront son caractère. Dès 1973 il fait son service militaire dans la Marine, voyage sur toutes les mers... jusqu'à Brest. Il s'engage ensuite dans la « Royale », découvrant de nombreux pays où il se fait facilement des amis. Un match de football amical lors d'une escale en Afrique du Sud le confronte à l'apartheid. En 1976, il quitte la Marine, s'installe à Brest, travaille dans la construction navale.

Il entre sur concours en 1988 à la Ville de Brest, au service des sports, adhère à la CGT en 1990 et siège au Comité Technique Paritaire jusqu'en 2011. Élu en 2002 secrétaire général du syndicat « mairie », il participe à sa fusion avec celui de Brest Métropole. En 2003, élu à la CE de l'Union locale CGT de Brest, il y devient secrétaire à l'organisation. Il est aussi membre du PCF.

A la retraite en 2011, il adhère à l'IHS CGT de Bretagne dont il est membre du conseil d'administration jusqu'à son décès. Malgré ses ennuis de santé, il a participé activement à la création de l'IHS du Finistère.

Guy Rivière est décédé en juin dernier à l'âge de 74 ans.

Paysans expropriés, ouvriers exploités

Le nom de Brennilis, au cœur des Monts d'Arrée, entre brumes et marais, près du lac Saint-Michel, évoque les nombreuses légendes bretonnes qui s'y rattachent. Il fait aussi penser à la centrale nucléaire, en service de 1967 à 1985, pas encore démantelée pour cause d'aléas techniques et d'oppositions diverses. Il faut enfin rappeler qu'il y a près d'un siècle ce lieu était déjà le théâtre de bouleversements et de conflits.

Expropriations et indemnisations insuffisantes

En 1922 quatre investisseurs de la région créent une société appelée *Forces motrices des Monts d'Arrée* devenue la *Société Hydroélectrique des Monts d'Arrée (SHEMA)* pour construire barrage et usine sur la commune de Loqueffret, au niveau des chutes du moulin du Rusquec, dites « Cascade de Saint-Herbot », sur la rivière Ellez. Objectif : l'électrification des campagnes bretonnes. Le programme pour 1922 et 1923 comporte : des travaux sur la ligne à haute tension Quimper-Huelgoat, le canal d'aménée de la première chute, l'installation d'une seconde, la construction du barrage-réservoir de Saint-Herbot, l'installation des machines et la fourniture de courant.

En 1929, la société décide de construire, sur la rivière Ellez, un autre barrage au lieu dit Nestavel pour réguler le débit de l'usine hydroélectrique. Il faut inonder environ 400 hectares de marais et tourbières dans les communes de Brennilis, Botmeur, La Feuillée, Loqueffret et exproprier les cultivateurs concernés qui s'y opposent. Le désaccord porte aussi sur l'utilité et la valeur des terres impactées, ainsi que sur le montant des indemnités à verser aux expropriés.

Au nom du progrès technique –et surtout de ses intérêts financiers- la SHEMA réfute l'utilité de ces terres pour les agriculteurs (extraction de la tourbe pour le chauffage, pacage pour le bétail) qui sont soutenus



Le barrage de Nestavel sur la rivière Ellez et le lac de Brennilis, aujourd'hui.

(Photo DR)

par un comité de défense et des élus locaux. Mais le projet, défendu par les Chambres de commerce et d'industrie de Brest et Morlaix, est déclaré « d'utilité publique » en 1934.

Commencé en août 1936, le barrage est opérationnel en avril 1938. L'indemnisation insuffisante des petits paysans expropriés laissera chez les habitants un profond et durable sentiment d'injustice dans un territoire qui traditionnellement votait déjà plutôt « rouge ».

Toujours en activité, l'usine fournit chaque année environ 13 millions de kilowattheures, couvrant les besoins de 3 500 habitants. Elle est exploitée par une filiale de l'EDF, la SHEMA (Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance), avec une concession renouvelée en 2006 pour 45 ans.

Front populaire et lois sociales : une difficile application

Les archives de l'Union Locale CGT de Morlaix contiennent des courriers (1937) rédigés par des militants du syndicat du Bâtiment, section de Brennilis, adressés aux responsables du syndicat morlaisien,

et relatant les difficultés d'application des « 40 heures », entre les ouvriers qualifiés de « mouchards » qui acceptent de faire 48 heures et les tromperies des patrons déformant la nouvelle loi, faisant passer le supplément de salaire perçu pour le samedi –toujours travaillé- comme une augmentation généreusement attribuée par l'entreprise, alors qu'il s'agit désormais d'heures supplémentaires. Les patrons ne reculent devant rien pour contrer les lois sociales : insultes de la part d'un sieur Kerautret, un des investisseurs du barrage, traitant le responsable syndical de la section de « *salaud, le plus grand salaud du Marais* ». On évoque même un sabotage pour faire dérailler le « train du Marais », mini-train de chantier De cauville, dans le but d'en faire porter la responsabilité au trésorier du syndicat et de le faire licencier. Mais on trouve dans ces lettres des motifs de satisfactions : le syndicat continue à se fortifier, tous les nouveaux ouvriers prennent leur carte. Le responsable réclame cent cartes, les nouvelles recrues en demandent, trouvant que *le syndicat est une belle chose*. Un contrat collectif spécial au « Marais » a été signé avec des *tarifs de manoeuvres supérieurs à ceux de Morlaix*. Espoir : améliorer encore les salaires des ouvriers.

Exposition

Les tribulations des « Penn Sardin »

En Ile-de-France

Les « Penn Sardin » furent visibles tout le mois de décembre dans le hall d'entrée de la Bourse du travail de Paris. L'inauguration de l'exposition a eu lieu le 2 décembre 2024 dans la salle Ambroise-Croizat où elle fut ouverte à trois voix : Joël Hedde pour l'IHS du Finistère, Gwenaela Caprani pour le collectif femmes-mixité de l'UD CGT et Benoit Martin pour l'UD CGT de Paris.

En février 2025, l'exposition se trouvait dans le patio de la Confédération, à Montreuil, à l'occasion d'une journée de préparation au « 8 Mars ».

Elle a ensuite été accueillie à l'UL CGT de Malakoff. En mars 2025, elle était présente pour le congrès de l'UD 92. Puis aux congrès du syndicat de la BNF, de l'UD CGT 95, de l'UL CGT des 5^e/6^e arrondissements et aussi à l'Université d'été des mouvements sociaux et solidaires, du 23 au 26 août, à Bordeaux (<https://www.uemss.org/>).

Elle devrait terminer son périple au centre de formation Benoît-Frachon.

Par ailleurs, l'IHS CGT 29 a été sollicité pour fournir des photos et légendes de l'exposition par le Centre d'Art Contemporain de Malakoff dans le cadre de son projet « Les moulineuses », du 5 mars au 19 juillet 2025. Le titre « Les Moulineuses » fait référence à la première grande grève des femmes ouvrières en France. A Lyon en 1869, les ouvrières de la soie tiennent tête au patronat pendant deux mois avec pour revendication principale le respect et l'amélioration de leurs conditions de travail. Les « Penn-



L'exposition réalisée par l'IHS 29 sur la grève des Penn Sardin en 1924, rencontre un nombreux public. Ci-dessus, à Morlaix en septembre dernier. (Photo IHS CGT 29)

sardin » ont ainsi trouvé leurs places, parmi d'autres.

En Finistère et dans toute la Bretagne

24 février - 14 mars : exposition « Penn-sardin » à l'UBO, avec le soutien de la mission « Égalité Femmes/Hommes et Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles » de l'Université de Bretagne occidentale.

20 et 21 mars : congrès de l'UD CGT 29, à Quimperlé.

24 mars – 4 avril : collège La Fontaine Margot, à Brest, avec des activités pédagogiques menées par des enseignants pour leurs élèves.

14 avril – 3 mai : mairie de quartier des Quatre-Moulins à Brest.

Du 19 au 23 mai : congrès national de la CGT *Educ'action* à Guidel.

19, 20 et 21 septembre : Maison du Peuple de Morlaix, pour la « Tournée des Luttes » de l'UD CGT 29 et les Journées européennes du Patrimoine.

9 octobre : AG de l'IHS de Bretagne, à Ploufragan (22)

« Tournée des luttes », initiée par l'UD CGT 29, du 19 septembre au 19 octobre : 3 octobre, congrès de la CGT du Centre hospitalier de Quimper ; 14 novembre, congrès de l'Union locale de Quimper ; 6 et 7 novembre, congrès de l'Union locale de Brest.

Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Finistère

Adhésion 2025 à l'institut CGT d'histoire sociale du Finistère

Cotisation annuelle : 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse